



Côte-de-Liesse

Demande de déclaration d'intérêt

125, rue Houde, Saint-Laurent (Québec)



La parcelle située au 125, rue Houde, et sur laquelle un immeuble connu sous le nom d'édifice John Grierson se trouve, fait partie du projet de la Société immobilière du Canada mené dans l'ancien siège social de l'Office national du film du Canada. Cet immeuble de bureaux vacant sera transformé en appartements résidentiels; le patrimoine existant du site sera préservé. La propriété a une superficie de **0,38 hectare (0,93 acre)**, et 110 logements pourront y être construits, en partie en modifiant le bâtiment existant et en partie au moyen d'un ajout.

Anciennement occupée par l'Office national du film, la propriété Côte-de-Liesse a joué un rôle important dans l'industrie cinématographique canadienne. Le réaménagement du site permettra la création d'une collectivité dynamique à usage mixte dans l'arrondissement Saint-Laurent. La propriété est idéalement située à moins de 750 mètres d'une future station de transport en commun rapide, le *Réseau express métropolitain* (REM), qui devrait être opérationnelle en 2025. Le site se trouve aussi à proximité d'une garderie et fait partie d'un projet de réaménagement exécuté à partir d'un plan directeur, pour créer une collectivité à usage mixte offrant des logements au prix de marché et des logements subventionnés ainsi que de nouveaux emplois et espaces commerciaux dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Abordabilité : au moins 30 % (minimum établi par l'ITF) des logements devront avoir un loyer ne dépassant pas 80 % du loyer médian du marché établi par la Société canadienne d'hypothèques et de logement dans la région.

Accessibilité : 20 % de tous les logements doivent respecter, voire dépasser les normes d'accessibilité énoncées dans la demande de déclaration d'intérêt, et l'ensemble du projet – y compris les parties communes et les unités d'habitation – doit intégrer l'accessibilité universelle dans sa conception.

Efficacité énergétique : comme indiqué dans la demande de déclaration d'intérêt, le projet doit permettre d'améliorer le rendement énergétique, ce qui sera démontré par la modélisation d'une diminution de la consommation d'énergie ou des émissions de gaz à effet de serre, ou les deux.

Pour en apprendre davantage sur le projet Côte-de-Liesse et sur la manière de présenter une demande, [veuillez consulter la page du projet Côte-de-Liesse](#).

www.clc-sic.ca